



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 09.07.2020

Numéro de publication: SR01-0000003540

Canton: GE

Entité de publication:

KPMG SA, Esplanade de Pont Rouge 6, 1211 Genève 26

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus LAKE INNOVATION PROPERTY COMPANY SA et Gevrayun SA et LAKE PROPERTY MANAGEMENT SA et LAKESIDE PROPERTY COMPANY SA avec Silo Properties SA

3. Publication

Organisation transférante:

LAKE INNOVATION PROPERTY COMPANY SA
CHE-113.750.097
c/o: Pierre Richa & Partners SA, Société Fiduciaire
Avenue de Frontenex 6
1207 Genève
Gevrayun SA
CHE-114.898.549
c/o: Pierre Richa & Partners SA, Société Fiduciaire
Avenue de Frontenex 6
1207 Genève
LAKE PROPERTY MANAGEMENT SA
CHE-114.140.524
Avenue de Frontenex 6
1207 Genève
LAKESIDE PROPERTY COMPANY SA
CHE-112.469.479
c/o: Fiduciaire Fidag SA, succursale de Crans-Montana
Le continental
3963 Crans

Organisation reprenante:

Silo Properties SA
CHE-115.673.409
c/o: Pierre Richa & Partners SA, Société Fiduciaire
avenue de Frontenex 6
1207 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 25.06.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.
25.09.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Silo Properties SA
c/o: Pierre Richa & Partners SA, Société Fiduciaire
avenue de Frontenex 6
1207 Genève